



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la culture OFC

**Etat de la mise en œuvre du plan d'action
(2018)**

**« Amélioration des conditions de vie nomade et
promotion de la culture des Yéniches, des
Manouches et des Roms »**

Berne, décembre 2018

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Point de départ : institution d'un groupe de travail	3
1.2	Etapes du processus	3
2	Etat de la mise en œuvre par domaine	4
2.1	Aires d'accueil.....	4
2.1.1	Aires d'accueil pour Yéniches et Manouches suisses	4
2.1.2	Aires de transit pour Roms étrangers	6
2.2	Formation	7
2.3	Questions sociales	8
2.4	Culture et identité.....	9
2.5	Fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses »	10
3	Suivi	11

Liste des abbréviations

ARE	Office fédéral du développement territorial
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
OFC	Office fédéral de la culture
OFROU	Office fédéral des routes
OSL	Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SLR	Service de lutte contre le racisme

1 Introduction

1.1 Point de départ : institution d'un groupe de travail

En réponse à deux interventions parlementaires (motion Trede [14.3343] et Semadeni [14.3370]), le Conseil fédéral s'est dit prêt, en juin 2014, à faire en sorte que des mesures concrètes soient élaborées pour améliorer les conditions de vie des Yéniches, des Manouches et des Roms.

Un groupe de travail a été institué à cet effet. Dirigé par l'Office fédéral de la culture (OFC), il a démarré les travaux au printemps 2015 et a dressé en juin 2016 un catalogue de recommandations concernant les cinq domaines suivants : aires de séjour et aires de transit, formation, questions sociales, culture et identité, et renouvellement de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » en tant qu'interface entre Etat et acteurs concernés.

Dans un rapport de décembre 2016¹, le DFI a informé le Conseil fédéral des résultats du groupe de travail et en particulier des mesures dont la mise en œuvre relève de la seule compétence de la Confédération, à savoir la reconnaissance des Yéniches et des Manouches suisses et le soutien de projets relatifs à la langue et à la culture de ces deux communautés. Il annonçait également un repositionnement de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses ».

Lors de sa séance du 21 décembre 2016, le Conseil fédéral a confirmé le choix des domaines et l'orientation des mesures à prendre et il a chargé le DFI de poursuivre les consultations avec les conférences intercantionales concernées (Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)). L'objectif est de réglementer la collaboration entre la Confédération et les cantons en matière d'aires d'accueil, de formation et de questions sociales.

Dans trois domaines importants (aires d'accueil, formation et questions sociales), la Confédération est tributaire de l'appui des cantons pour espérer atteindre des résultats concrets. La création d'aires de séjour et de passage est ainsi en principe du ressort des cantons. Mais la création d'aires de transit pour Roms étrangers dépasse le cadre cantonal et appelle des solutions suprarégionales. Aussi la Confédération doit dans ce domaine soutenir et coordonner l'action des cantons.

L'OFC a pour mandat d'informer régulièrement le Conseil fédéral sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action. Le présent rapport est donc à lire comme une actualisation du rapport de décembre 2016 relatif au plan d'action visant à améliorer les conditions de vie des Yéniches, des Manouches et des Roms. Il rend compte des progrès réalisés et des travaux effectués depuis fin 2016 dans les cinq domaines que sont les aires d'accueil, la formation, les questions sociales, la culture et l'identité. Il rend également compte du repositionnement de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » en tant qu'interface entre Etat et acteurs concernés. Pour chaque domaine, un rappel de l'objectif fixé est suivi d'une présentation succincte des mesures et des projets sous forme de tableau.

1.2 Etapes du processus

Décembre 2016	Rapport au Conseil fédéral et projet de plan d'action. Mandat du Conseil fédéral d'approfondir les domaines qui relèvent de la compétence des cantons (aires d'accueil, formation, questions sociales).
Depuis janvier 2017	Mise en œuvre des mesures relevant de la compétence de la Confédération.
Mars 2018	Séance de suivi du groupe de travail.
Fin 2018	Rapport au Conseil fédéral sur l'avancement des travaux.

¹ www.bak.admin.ch > Langues et société > Les Yéniches et les Manouches sont une minorité nationale > Plan d'action

2 Etat de la mise en œuvre par domaine

L'objectif stratégique consistant à améliorer les conditions de vie des Yéniches, des Manouches et des Roms peut être formulé en ces termes :

Il faut créer des conditions cadre qui permettent aux Yéniches, aux Manouches et aux Roms de mener un mode de vie correspondant à leur culture. Les Yéniches, les Manouches et les Roms sont reconnus comme faisant partie intégrante de la diversité culturelle de la Suisse.

Cet objectif, comme d'ailleurs tous ceux qui sont définis dans le plan d'action, ne pourra être atteint que si tous les échelons de l'Etat et tous les acteurs concernés de la société civile tirent à la même corde. Il est nécessaire d'améliorer les conditions cadre, d'amener les autorités et la société à changer certaines pratiques et de proposer des offres concrètes de soutien aux initiatives des groupes intéressés.

2.1 Aires d'accueil

Objectif fixé dans le plan d'action : Améliorer l'offre d'aires de séjour, de passage et de transit de manière à ce que l'on puisse répondre à la demande effective sous un délai de cinq ans.

La Confédération et les cantons poursuivent de manière conséquente l'objectif consistant à améliorer substantiellement la situation des minorités itinérantes d'ici 2022. Le fait que les compétences sont partagées entre la Confédération, les cantons et les communes demeure un important défi. On observe par ailleurs que les possibilités de halte spontanée se restreignent chaque année, ce qui accroît la pression sur les aires d'accueil existantes et a pour conséquence qu'il est devenu pratiquement impossible de faire halte dans les régions où il n'y a pas d'aires officielles.

Lors d'une séance de suivi, les représentants des Yéniches et des Manouches ont par ailleurs indiqué que diverses aires d'accueil avaient été fermées ou étaient pratiquement interdites d'accès.

Depuis quelques années, un changement d'état d'esprit est toutefois observé dans de nombreux cantons, qui ont lancé des processus visant à créer ou à conserver des aires d'accueil. Depuis 2016, des stratégies ont ainsi vu le jour dans divers cantons; dans d'autres, des groupes de travail ont été constitués et des projets d'aires d'accueil se précisent. Il est particulièrement réjouissant de constater que divers cantons romands, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des minorités itinérantes et du fait que l'absence presque totale de possibilités de halte ne pouvait plus durer, ont lancé plusieurs projets d'aires d'accueil, qui sont déjà réalisés ou qui avancent à grands pas.

2.1.1 Aires d'accueil pour Yéniches et Manouches suisses

Ces évolutions positives ne doivent toutefois pas occulter le fait que le nombre d'emplacements est insuffisant pour permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de pratiquer un mode de vie itinérant en accord avec leurs traditions. La longueur et la complexité des procédures précédant l'ouverture d'une aire montrent à quel point les préjugés sont tenaces. La Confédération essaie de combattre les résistances en apportant une aide financière aux cantons si cela peut les alléger de certaines tâches et faire avancer les projets.

Le tableau suivant donne un aperçu des travaux en cours au niveau de la Confédération et des cantons ainsi que des efforts déployés par la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » en ce concerne les aires d'accueil.

Aires d'accueil (aires de séjour et de passage)	
Travaux actuels des cantons	24 des 26 cantons possèdent des réglementations sur les minorités itinérantes dans leur plan directeur cantonal ou sont en train d'en élaborer (en cours d'élaboration : GL, OW ; n'ont pas encore de directives : AI, TI).
	Divers cantons romands travaillent actuellement sur des projets concrets d'aires d'accueil (VD, NE, JU) ; en Suisse romande, les cantons ont pour la première fois créé un groupe de travail commun à ce sujet. En Suisse alémanique aussi, divers projets continuent d'avancer et des solutions sont recherchées (p. ex. BE, BL, LU, SG, TG).
Travaux en cours au niveau fédéral	Examen ciblé de terrains de la Confédération en vue d'une affectation comme aire d'accueil (OFC / Armasuisse / OFROU). Soutien financier aux cantons pour l'étude et la création d'aires d'accueil (contribution aux coûts de réalisation par aire). Cantons soutenus : - Jura : 200 000 francs pour l'aire de passage de Mavalau près de Porrentruy - Vaud : 150 000 francs pour l'aire de passage du Mont-sur-Lausanne
	S'assurer que les besoins des minorités sont pris en compte lors des révisions des plans directeurs (ARE / OFC).
Travaux en cours à la fondation	Echange avec les cantons dans le but de maintenir et de créer des aires. Participation continue aux projets cantonaux concernant les aires et l'élaboration de règlements correspondants. Organisation en janvier 2018, en collaboration avec l'Association des communes suisses, d'un séminaire national sur les « Aires de séjour et de transit pour les Yéniches, les Sinti et les Roms – exemples de bonne pratique pour soutenir les communes ».
	Travaux de base en vue de la création d'aires d'accueil : - Publication commune avec Espace Suisse (Association pour l'aménagement du territoire) : <i>Halteplätze aus raumplanerischer Sicht</i> [Les aires d'accueil sous l'angle de l'aménagement du territoire] - Etude sur la halte spontanée dans la perspective des droits fondamentaux et des lois de police ; mandat donné au Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH) (parution probable à l'été 2019).
	Conseils aux cantons / communes dans l'établissement de règlements d'aires d'accueil.

Le tableau suivant présente les aires réalisées ou prévues. Depuis 2015, plusieurs aires ont été fermées parce que les terrains ont changé d'affectation ou parce que la demande était trop faible.

Nouvelles aires ouvertes depuis 2016		
Canton	Commune	Type d'aire
BS	Basel-Stadt (Friedrich Miescher Strasse)	Aire de passage
NE	Perreux	Aire de passage prov.
LU	Rothenburg	Aire de passage prov.
FR	Sâles (aire de repos sur l'A12)	Aire de transit
BE	Brügg	Aire de transit prov.

<i>Aires sur le point d'être ouvertes ou à un stade de projet très avancé :</i>		
Canton	Commune	Type d'aire
VD	Mont-sur-Lausanne	Aire de passage
VD	Region Léman	Aire de séjour
JU	Mavalau (Porrentruy-ouest)	Aire de passage
BE	Muri b. Bern	Aire de séjour et de passage
BE	Erlach	Aire de séjour
BE	Herzogenbuchsee	Aire de passage

2.1.2 Aires de transit pour Roms étrangers

Le manque actuel d'aires d'accueil est source de conflits, en raison notamment des occupations illégales de terrains. Ces occupations à fort impact médiatique nourrissent les préjugés et se retournent contre toutes les minorités itinérantes. Sur le principe, personne ne conteste le fait que la question des aires d'accueil pour Roms européens transitant par la Suisse appelle des solutions suprarégionales et que les cinq aires actuelles ne suffisent pas à répondre à la demande. En 2017, la Confédération et les cantons ont convenu d'instituer au niveau politique un groupe de travail sur ce sujet. Celui-ci est opérationnel depuis septembre 2017.

Les membres du groupe de travail se sont mis d'accord pour chercher rapidement des solutions dans le cadre législatif actuel et pour élaborer une conception sur la base de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT RS 700). L'accent est mis principalement sur les aires de transit pour Roms étrangers. L'action coordinatrice de la Confédération paraît s'imposer ici avec urgence si l'on veut espérer pouvoir créer de nouvelles aires ces prochaines années. De leur côté, les cantons assument leurs engagements vis-à-vis des minorités nationales yéniches et manouches et se chargent de construire les aires requises.

La conception « aires de transit » poursuit les objectifs suivants :

- coordonner les intérêts fédéraux entre les services fédéraux concernés ;
- coordonner les intérêts des cantons entre eux et avec la Confédération ;
- garantir durablement toutes les aires existantes et prévues (maintien du parc existant) ;
- clarifier la question du financement des nouvelles aires de transit.

La conception doit être aussi concrète que possible du point de vue spatial et les charges doivent être si possible réparties sur l'ensemble de la Suisse. L'élaboration de la conception est placée sous la responsabilité de l'OFC, lequel est soutenu dans cette tâche par un groupe d'accompagnement qui apporte l'expertise requise.

Les organisations des minorités itinérantes ont mis en place un projet consistant à former des personnes issues de la communauté Rom pour fonctionner comme médiateurs en cas de conflit et effectuer un travail préventif de sensibilisation auprès des autorités et de la police. La phase pilote de ce projet est financée par la Confédération (OFC et Service de lutte contre le racisme (SLR) ainsi que par les cantons). Opérationnel depuis 2017, ce programme de médiation a déjà permis de désamorcer de nombreux conflits. Aucune difficulté notable n'a été ainsi signalée durant le printemps et l'été 2018, où un nombre pourtant record de près de 2000 caravanes de Roms étrangers ont transité par la Suisse, selon les chiffres fournis par les organisations concernées. Ce constat a été confirmé par les différents corps de police cantonale qui ont eu recours à l'offre de médiation.

Aires de transit pour Roms étrangers	
Travaux en cours au niveau fédéral	<p>L'objectif du groupe de travail « aires de transit » est d'élaborer une conception nationale sur la base de l'art. 13 LAT. Il s'agit d'établir les besoins, de trouver des emplacements adéquats pour accueillir des aires de transit et de développer la collaboration entre la Confédération et les cantons.</p> <p>Participent au groupe de travail des représentants des gouvernements des cantons de BE, NE, VD, TG, ZH ainsi que des membres des directions de l'ARE, de l'OFROU, d'armasuisse et de l'OFC. La coordination du groupe de travail est assurée par l'OFC et l'ARE.</p> <p>Le relevé des besoins dans tous les cantons s'est fait sur la base d'un questionnaire.</p> <p>Financement du projet de médiation « Fahrende Roma in der Schweiz » de l'association Sinti Roma Schweiz (avec le soutien de la Société pour les peuples menacés) ; financement assuré jusqu'à fin 2019.</p>

2.2 Formation

Objectif fixé dans le plan d'action : Il faut garantir la compatibilité du droit à la formation (tant au niveau de l'école obligatoire qu'au niveau de la formation professionnelle initiale) et du droit des minorités itinérantes à vivre selon leurs traditions. Il faut faire une place adéquate à l'histoire et à la culture des minorités yéniches, manouches et roms dans l'enseignement scolaire.

La Confédération continue de travailler à la réalisation de ce double objectif. Le défi réside dans le fait que la formation est en premier lieu du ressort des cantons. Les communes où il existe une aire de séjour règlent au cas par cas la question de la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes. On peut présumer que ces communes sont en partie démunies face aux besoins particuliers de ces enfants mais qu'elles ne font pas forcément la démarche de demander un soutien. Le rôle de l'OFC est principalement de coordonner et de favoriser les échanges entre les cantons et les communes concernés. La Confédération peut également soutenir des projets pilotes novateurs. Elle travaille ici en contact avec la CDIP.

Le projet « Schule unterwegs » à Bern-Buech est un bel exemple de projet novateur. Financé par la Ville et le canton de Berne, il explore de nouvelles voies d'accompagnement d'enfants dont les parents vivent sur la route la moitié de l'année. Pendant l'hiver, ces enfants peuvent suivre des cours spéciaux dans des ateliers d'apprentissage pour se mettre à niveau et se préparer à étudier de façon autonome durant l'été. Des laptops avec accès à Internet leur sont fournis. L'accompagnement étroit par des enseignants spécialisés et l'utilisation d'outils informatiques permettent d'améliorer les relations avec les familles et de réduire les lacunes scolaires. D'autres cantons entendent s'inspirer de ces expériences pour leurs propres projets.

Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la transmission scolaire de connaissances sur la culture et l'histoire des Yéniches, des Manouches et des Roms. Ainsi Yéniches, Manouches et Roms travaillent actuellement à l'élaboration de matériel didactique pour l'école primaire en collaboration avec les éditions zurichoises de matériel scolaire. Par ailleurs, la parution d'un cahier de l'Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse OSL sur l'histoire et la littérature yéniche est annoncée pour le printemps 2019.

Il existe des offres faciles d'accès qui donnent aux Yéniches la possibilité de (re)découvrir la langue yéniche et de la transmettre à leurs enfants. Un matériel correspondant a été développé pour un usage interne à la communauté.

Formation	
Travaux actuels de la Confédération ou d'organisations soutenues par la Confédération	Echanges sur les « bonnes pratiques » et mise en réseau des cantons et des communes.
	Soutien à l'élaboration d'un cahier de l'OSL sur l'histoire et la littérature yéniche destiné aux gymnases et aux écoles professionnelles (sec II).
	Soutien à l'élaboration de matériel didactique pour l'école primaire destiné à sensibiliser l'ensemble de la population aux minorités (projet commun de la Radgenossenschaft der Landstrasse et des éditions zurichoises de matériel scolaire).
	«Dialogue en route» – Offres pour classes d'écoles destinées à favoriser la découverte de la diversité culturelle et l'apprentissage par l'expérience, en lien notamment avec la question des Yéniches et des minorités itinérantes (en collaboration avec la Radgenossenschaft ; projet financé par le SLR et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM))
	Offre d'après-midis de conversation en langue yéniche pour enfants et adultes (projet de la Radgenossenschaft).
Actuels travaux de la fondation	Soutien à l'édition d'outils d'apprentissage de la langue yéniche, y compris un livre pour enfants en yéniche (projets de la Radgenossenschaft).

2.3 Questions sociales

Objectif fixé dans le plan d'action : Prendre en compte de manière adéquate le mode de vie des minorités itinérantes dans la pratique des assurances sociales. Les informer de leurs droits, leur donner accès à une assistance juridique en cas de conflit.

Le défi réside dans le fait que la pratique des autorités sociales est orientée vers une culture sédentaire. Les personnes sans adresse fixe ou ayant un mode de vie semi-nomade ne rentrent souvent pas dans les schémas de fonctionnement du système de protection sociale. Le mode de vie nomade, le manque d'informations des ayants droit ou encore d'éventuelles réticences à demander un soutien sont autant d'obstacles qui compliquent l'accès aux prestations auxquelles les personnes concernées ont droit.

La Confédération est en contact avec la CDAS et la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS. Les bases légales sont claires et la marge de manœuvre que laissent les directives de la CSIAS est restreinte. Il convient toutefois de l'utiliser au maximum dans le calcul du soutien et de l'aide aux personnes ayant un mode de vie nomade.

Caritas Zürich (service Fahrende) a cessé ses activités de conseil en 2016. La Radgenossenschaft ne peut qu'en partie combler ce manque. Aussi la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » s'est donné pour mission d'étudier la possibilité de mettre en place son propre service de conseil. On signalera par ailleurs que le guide juridique en ligne du SLR va s'enrichir d'un chapitre sur le mode de vie itinérant. Lorsqu'il y a un doute de discrimination, la fondation peut apporter un soutien aux personnes concernées. Pour tout ce qui touche aux questions de sécurité sociale et au mode de vie itinérant, la fondation est en contact avec les acteurs du travail social.

Questions sociales	
Travaux actuels de la Confédération	Le guide juridique en ligne du SLR proposera bientôt des informations pour les personnes ayant un mode de vie nomade. La Radgenossenschaft, soutenue par la Confédération, propose une offre de conseil facilement accessible.
Travaux actuels de la fondation	La fondation étudie la possibilité d'instituer une offre de conseil juridique sur les questions touchant au mode de vie itinérant.

2.4 Culture et identité

Objectif fixé dans le plan d'action : Considérer dans la pratique administrative les Yéniches, Manouches et Roms comme appartenant à la société suisse en tenant compte de leur situation et de leurs particularités, et les protéger contre toute forme de discrimination. Encourager l'acquisition de connaissances relatives à la culture et à l'histoire de ces groupes afin d'améliorer leur perception au sein de la société.

La Confédération a ici une plus grande marge de manœuvre que dans d'autres domaines et il s'agit de l'exploiter au maximum. La Confédération soutient les projets des organisations. Elle s'emploie à faire reconnaître la tradition nomade des Yéniches et des Manouches comme un élément à part entière de la diversité de la Suisse. Elle s'engage par ailleurs à faire évoluer les usages linguistiques en désignant les minorités sous le nom qu'elles se donnent elles-mêmes.

Dans ce domaine en particulier, il est essentiel pour pouvoir atteindre les objectifs fixés d'encourager les initiatives des groupes concernés et de les associer aux projets de promotion de la langue et de l'identité communautaires.

En Suisse, les Roms ne sont pas spécifiquement reconnus comme minorité nationale. En 2015, deux organisations de Roms avaient demandé que les Roms soient reconnus comme minorité nationale au sens de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe. Elles souhaitaient également que le romani soit reconnu comme langue minoritaire dépourvue de territoire au sens de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Ces questions n'ont pas été abordées par le groupe de travail Plan d'action.

Après un examen approfondi, le Conseil fédéral a rejeté le 1^{er} juin 2018 la demande de reconnaissance des Roms comme minorité nationale au sens de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Il n'était en conséquence pas possible non plus de reconnaître la langue des Roms comme langue minoritaire. Le Conseil fédéral a toutefois aussi réaffirmé à cette occasion sa volonté de créer les conditions requises pour permettre aux Roms suisses d'être des acteurs plus visibles de la vie politique et sociale: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-70977.html>.

Culture et identité	
Travaux actuels de la Confédération	Reconnaissance de l'indépendance des communautés yéniches et manouches à l'occasion du <i>Feckerchilbi</i> 2016.
	Adaptation du langage utilisé par l'administration fédérale pour désigner les minorités et abandon notamment de l'expression « gens du voyage » au profit des noms choisis par les minorités.
	Promotion de projets de sensibilisation et de médiation culturelle des Yéniches, des Manouches et des Roms.
	Inscription des « traditions nomades des Yéniches et des Manouches » dans la « liste des traditions vivantes en Suisse » (Inventaire national du patrimoine culturel immatériel).
	Création d'un fonds culturel de plus de 50 000 francs/an auprès de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » (depuis 2016).
	Questionnaire à la population dans le cadre de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse, avec un accent mis sur les Yéniches, les Manouches et le mode de vie itinérant, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Actuellement en préparation, début de l'enquête au milieu de 2019.
	Depuis 2016, les Roms ont leur propre représentant dans la Commission fédérale contre le racisme (CFR) – en plus du représentant des Yéniches.

Travaux actuels de la fondation	Contributions du fonds culturel à des projets des minorités yéniches et manouches ou pour ces minorités. Les projets suivants ont par exemple été soutenus par ce fonds jusqu'à fin 2018 : <ul style="list-style-type: none"> - Feckerchilbi 2018 de la Radgenossenschaft - Manifestation de sensibilisation de l'association Jenisch-Manouche-Sinti (J.M.S) à Ouchy/ Lausanne - Production du premier livre pour enfants « Josua mit der Zauberfiedel » en langue yéniche - Les Manouches suisses se présentent pour la première fois au public dans le cadre d'une exposition qu'ils ont eux-mêmes réalisée et qui tournera en Suisse ces prochaines années
	Adaptation et actualisation du site web de la fondation
	Projection d'un film et rencontre sur l'aire de passage de la ville de Berne

2.5 Fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses »

Objectif fixé dans le plan d'action : Faire de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » un centre de compétence reconnu aussi bien par les autorités que par les communautés concernées et qui assume sa mission de manière dynamique et proactive. Adapter les tâches, les structures et les méthodes de travail de la fondation de manière à lui permettre de bien remplir la fonction qui lui est assignée.

En 2016, la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » a opéré des adaptations au niveau du personnel et de son organisation. Elle s'est positionnée comme centre de compétence et fournit en tant que tel un soutien technique et politique aux minorités itinérantes. Malgré les ressources limitées dont elle dispose, elle a plusieurs succès à son actif au cours des deux dernières années. On constate des améliorations claires au niveau de la présence et de la perception de la fondation dans le public.

Le taux d'occupation du secrétaire a pu être relevé, ce qui permet à la fondation d'assurer une présence plus continue. Le conseil de fondation, de composition paritaire, a été élargi en 2017 ; il se compose de six représentants des Yéniches, des Sinti, des Manouches et de six représentants des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes, à raison de deux par niveau).

Fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses »	
Travaux effectués par la Confédération	Création d'un secrétariat à Berne.
	Augmentation du soutien annuel pour le renforcement des ressources du secrétariat.
	Elargissement et composition paritaire du conseil de fondation (six représentants des Yéniches, des Sinti, des Manouches et six représentants des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes, à raison de deux par niveau).
Activités réalisées et en cours de la fondation	Organisation en janvier 2018, en collaboration avec l'Association des communes suisses, d'un séminaire sur le thème des aires d'accueil.
	Travail proactif auprès des médias.
	Journée de sensibilisation et de rencontre pour le 20 ^e anniversaire.
	Représentation d'intérêts dans les processus politiques.
	Activité d'experts pour les autorités.
	Préparation de documents de base.

3 Suivi

Le groupe de travail chargé d'étudier « les possibilités d'améliorer les conditions-cadres de celles et ceux qui ont choisi un mode de vie nomade et de promouvoir la culture des Yéniches, des Sinti et Manouches et des Roms » regroupait en son sein un large éventail d'acteurs. Le réseau qui s'est ainsi constitué doit être conservé ; le groupe de travail joue également un rôle important dans la mise en œuvre du plan d'action.

- L'OFC coordonne les tâches des différents offices fédéraux dans la mise en œuvre du plan d'action et elle fait office d'interface avec la fondation.
- Les améliorations ou les dégradations constatées sont annoncées au fur et à mesure à l'OFC. L'OFC rend compte de l'évolution des choses aux membres du groupe de travail.
- Le groupe de travail se réunit à intervalles réguliers pour un échange de vues sur les progrès réalisés dans les différents domaines.
- L'OFC rédige tous les quatre ans à l'intention du Conseil fédéral un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action.